



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

DMBC (DIMETHYL BENZYL CARBINOL)

Fournisseur PCW

Référence : DMBC (DIMETHYL BENZYL CARBINOL)

1 - DONNEES TECHNIQUES

Nom chimique / REACH :	2-methyl-1-phenylpropan-2-ol
Synonyme :	-
Formule moléculaire :	C10 H14 O
Poids moléculaire :	150.22
Origine MP :	100% Synthétique (Pétrochimie / Minérale)
Origine géographique :	Inde
Utilisation de la substance / mélange :	Usage industriel seulement
Application :	Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. :	-
Anti-oxydant(s) :	Aucun
Solubilité dans l'eau :	Non
Solubilité dans l'alcool :	Oui
I.N.C.I. :	Dimethyl Benzyl Carbinol
IUPAC Name :	2-methyl-1-phenylpropan-2-ol

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Frais, aromatique, floral, fruité, vert
Densité :	[0.972 ; 0.977]
Indice de réfraction à 25°C :	[1.512 ; 1.515]
Indice d'acide :	[0 ; 1 mgKOH/g]
Point de fusion en °C :	24
Point d'ébullition en °C :	215
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	>90
Température d'ignition :	-
Pureté (%) :	[98 ; 100]
Impureté(s) >0.01% :	-

DMBC (DIMETHYL BENZYL CARBINOL)

1.5 VLEP

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) Pas de données

:

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Non listé

COV basse PV / Inorganique /
COV exempté (CARB) : 100%

Reg (CE) 1223/2009 : Conforme aux dernières modifications et adaptations du Règlement relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009 - Voir certificat.

Allergènes SCCNFP List : Voir certificat

IFRA : Voir certificat - Matière première non réglementée en elle même, mais comporte des substances de sources indirectes faisant parties des Standards IFRA (51th Am.).

CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat

Statut kosher : Certificat sur demande

Statut Halal : Certificat sur demande

CAS N° : 100-86-7

Nanomatériaux : Ne contient pas de nanomatériaux tels que définis dans le Règlement (CE) 1223/2009 et Recommandation 2011/696/UE

Tests animaux : En accord avec l'article 18 du Règlement Cosmétique (CE) n°1223/2009

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Ionisation : Non soumis à un traitement d'ionisation

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Substance aromatisante
:

REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Listé

Certificat d'alimentarité : Conforme au Règlement (CE) 1334/2008

OGM (Reg (CE) 1829/2003 &
1830/2003) : Ne contient pas/consiste et/ou n'est pas dérivé de/produit à partir d'organismes génétiquement modifiés ou d'ingrédients dérivés.

Encéphalopathie Spongiforme
Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

Végétalien : Ne contient pas d'ingrédient d'origine animale.

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 2906 29 00 90

Tunnel codes ADR : /

Durée de conservation : 24 mois, gardé selon les conditions de stockage.

Précaution d'emploi : Eviter tout contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : NR Non réglementé pour le transport

Transport Maritime IMDG : NR Non réglementé pour le transport

Polluant Marin :

Transport Aerien IATA : NR Non réglementé pour le transport

DMBC (DIMETHYL BENZYL CARBINOL)

LEGISLATION :

RIFM - ID N° : 387
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
JECFA n° : 1653
IECSC (China) : Listé
FLAVIS : 02.035
FEMA : 2393
FDA : 172.515
ENCS (Japan) n° : (3)-1034
ELINCS (EU) : Listé
EINECS (EU) : 202-896-0
TCSI (Taiwan) : Listé
COE (Council of Europe) : 84
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
Swiss Giftliste 1 : Listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
KECI : KE-24834
C.A.S : 100-86-7

Étiquetage :



ATO4 Toxicité aiguë orale 4
ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.